

**Informations relatives aux modalités de fonctionnement des écocentres
pour les citoyens corporatifs
PHASE 1**

Modalités d'accueil

À l'arrivée sur le site :

- l'usager propriétaire ou locataire d'un immeuble non résidentiel se présentant en personne doit présenter : une copie du compte de taxes ou un bail de location de l'immeuble, de l'année en cours;
- tout employé doit présenter une procuration de son employeur l'autorisant à aller porter des matières aux écocentres ainsi que la copie du compte de taxes ou un bail de location de l'immeuble, de l'année en cours.
Un modèle de procuration sera accessible sous peu via le site Internet de la MRC.

Types de véhicules et remorques refusés

Tous les types de véhicules lourds ou remorques non standards suivants sont refusés aux deux écocentres :

- Camions
 - à benne basculante (6, 8 ou 10 roues);
 - tracteur;
 - dépanneuse;
 - cargo;
 - frigorifique;
 - à plateforme.
- Tracteurs
- Remorques
 - À col de cygne;
 - Roues doubles;
 - À plateforme (plus de 12 pieds de long).

Toute remorque excédant 6' x 12' est refusée.

Ces modalités s'appliquent à tout usager incluant les résidents.

Limite de visites

Les citoyens corporatifs sont limités à une visite par jour.

Horaire des écocentres

L'horaire aux citoyens corporatifs est le même que pour les résidents, à l'exception des samedis qui sont réservés exclusivement aux résidents.

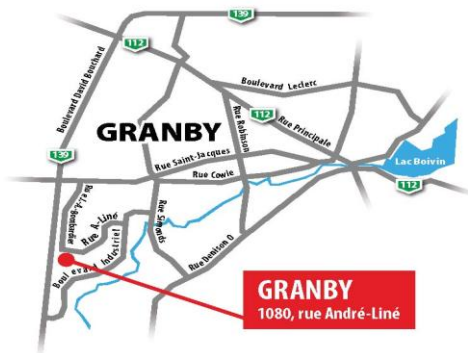
	Écocentre à Granby		Écocentre à Waterloo	
	Horaire régulier	Horaire hivernal	Horaire régulier	Horaire hivernal
	Avril à novembre	Décembre à mars	Avril à novembre	Décembre à mars
LUNDI	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
MARDI	8h - 17h	Fermé	Fermé	Fermé
MERDREDI	8h - 17h	8h - 16h	11h - 19h	8h - 16h
JEUDI	8h - 18h	8h - 16h	8h - 19h	8h - 16h
VENDREDI	8h - 19h	8h - 16h	8h - 16h	8h - 16h
SAMEDI	Résidentiel seulement	Résidentiel seulement	Résidentiel seulement	Résidentiel seulement
DIMANCHE	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé



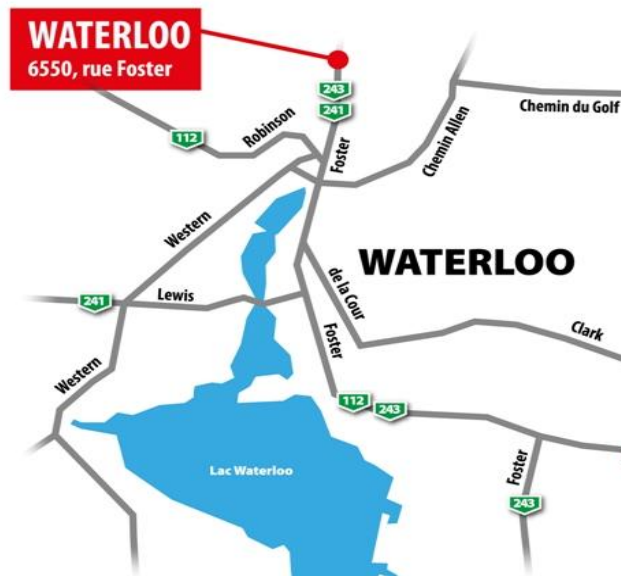
Il est de la responsabilité de tout usager de trier et décharger leurs matières aux écocentres. Il est donc important de prévoir un temps adéquat avant la fermeture de l'écocentre selon la quantité de matières à décharger. (30 minutes pour une voiture et 60 minutes pour une remorque). Un chargement arrivant à la dernière minute peut être refusé.

Adresses des écocentres

Dans le parc industriel de Granby
1080, rue André-Liné à Granby



Sur la route 243 à Waterloo
6550, rue Foster à Waterloo



Pour plus d'informations sur les écocentres, consultez le www.haute-yamaska.ca.

Matières acceptées – phase 1 – à compter du 6 mars 2013

Seules les matières assimilables à des matières générées par une résidence sont acceptées. Les résidus de procédé sont refusés. Les modalités suivantes s'appliquent :

- Les peintures industrielles ne sont pas acceptées;
- Les peintures et les huiles doivent être dans leur contenant d'origine;
- Type de contenants : format minimal de 100 ml à un maximum de 22,5 litres (5 gallons);
- Quantité maximale : pour toute quantité excédant 20 gallons (4 x 5 gallons), contacter le 450 378-9976 poste 2231. Un rendez-vous sera convenu afin d'assurer un entreposage sécuritaire.
- La disposition des pneus peut être reportée par les employés de COGEMRHY afin de respecter les limites d'entreposage.

Peinture et autres matières (Les peintures industrielles ne sont pas acceptées)

- Apprêt et peinture (latex, alkyde, émail)
- Peinture à métal et antirouille
- Peinture aluminium
- Peinture à mélamine
- Teinture intérieure et extérieure
- Protecteur à bois et à maçonnerie
- Protecteur à asphalte (à l'eau - latex seulement)
- Vernis
- Peinture à piscine
- Peinture en aérosol (incluant peinture pour automobile en aérosol)
- Contenants vides

Huiles

- Huiles à moteur usagées (aérosols, filtres et contenants de 5 gallons et moins)
- Huiles à moteur usagées (minérale ou synthétique)
- Filtres à l'huile usagés
- Contenants d'huile
- Huiles végétales et minérales

Piles

- Non-rechargeables (alcalines, lithium, petites piles scellées au plomb...)
- Rechargeables (lithium-ion, Ni-Cd, Ni-Mh...)
- Tous les formats de piles pesant moins de 5 kg telles que :
AAA, AA, C, D, 9V, piles bouton – montres, appareils auditifs, piles de lampes, piles d'outils, piles de caméras, piles d'ordinateurs...

Lampes

- Lampes à sodium à basse pression
- Lampes fluocompactes (LFCs)/Lampes à induction à vis
- Lampes à décharge à haute-densité (DHI) et autres types de lampes au mercure
- Tubes fluorescents (2, 4 ou 8 pieds), à induction ou UV
- Lampes de projecteurs, UV et germicides

Divers

- Antigél
- Bonbonnes de gaz propane de 20 et 30 livres

Matériel informatique et électronique

- Ordinateurs portables
- Ordinateurs de bureau
- Imprimantes, photocopieurs, télécopieurs et appareils multifonctions de bureau / sur table
- Imprimantes, photocopieurs, télécopieurs et appareils multifonctions posés au sol (moins de 120Kg)
- Périphériques d'ordinateur (souris, clavier, câbles, connecteurs, chargeurs, télécommandes, stations d'accueil)
- Dispositifs d'affichage (téléviseurs, moniteurs d'ordinateurs écrans de télévision en circuit fermé, appareils multifonctions)
- Téléphones conventionnels et répondeurs téléphoniques
- Appareils cellulaires et téléavertisseurs

Autres matières

- Pneus d'automobiles sans jante (diamètre inférieur à 48 ")
- Pneus et chambres à air pour vélos
- Vélos
- Polystyrène (foam) utilisé pour isolation ou emballage, non contaminé

D'autres matières s'ajouteront en phase 2 – une prochaine communication à suivre
